

2017-7072  
2018-07-25

GROUP	15	HERBICIDE
-------	----	-----------

**COMMERCIAL**

Contenu net : L

**DEVBINOL® 2-XT**  
**Herbicide Sélectif**

Liquide

COMMERCIAL

À utiliser sur certains petits fruits, légumes, plantes ornementales (en contenants ou en plein champ), plants repiqués, plants de peuplement forestier et plantes de revêtement du sol et pour la suppression des granulés nuisibles aux canneberges.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION**  
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**PRINCIPE ACTIF:**

Napropamide ..... 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,0097 % à titre d'agent de conservation

No D'HOMOLOGATION 31688  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

United Phosphorus, Inc.  
630 Freedom Business Center, Suite 402  
King of Prussia, PA 19406, USA  
1-800-438-6071  
www.upi-usa.com

**PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

- Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
- Enlever les vêtements et les gants contaminés tous les jours et les laver à fond avant de les réutiliser.
- Se laver soigneusement les mains, le visage et les bras après la manipulation, et avant de manger ou de fumer.
- Prendre une douche ou un bain régulièrement après une journée d'utilisation.
- Garder les personnes sans protection éloignées de la zone de traitement.
- Éviter de contaminer toute nourriture humaine et animale.
- Ne pas contaminer les étendues d'eau, y compris les eaux d'irrigation et les eaux à usage domestique.
- NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.
- Porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux

produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.

- Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre à des travailleurs d'y entrer durant les 12 heures suivant une application.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT:** Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant ou l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Consulter le CENTRE ANTIPOISON local pour de plus amples renseignements.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

- Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons spécifiées à la rubrique **MODE D'EMPLOI**.
- Ne pas contaminer les lacs, les cours d'eau et les étangs.
- Ne pas contaminer l'eau pendant le nettoyage de l'équipement et l'élimination des résidus.
- Ne pas pulvériser lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive hors des zones traitées.

## **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer près de toute nourriture humaine et animale, de semences ou d'engrais. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Garder dans un endroit frais et sec.

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION DU PRODUIT ET CONTENANT :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT MAJEUR, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-424-9300 (CHEMTREC).***

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

DEVRIINOL est une marque déposée d'United Phosphorus, Inc.

**DEVRI<sup>®</sup>NOL 2-XT**  
**Herbicide Sélectif**

Liquide

COMMERCIAL

À utiliser sur certains petits fruits, légumes, plantes ornementales (en contenants ou en plein champ), plants repiqués, plants de peuplement forestier et plantes de revêtement du sol et pour la suppression des granulés nuisibles aux canneberges.

**PRINCIPE ACTIF:**

Napropamide ..... 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,0097 % à titre d'agent de conservation

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION**  
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

No D'HOMOLOGATION 31688  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : **L**

United Phosphorus, Inc.  
630 Freedom Business Center, Suite 402  
King of Prussia, PA 19406, USA  
1-800-438-6071  
[www.upi-usa.com](http://www.upi-usa.com)

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT:** Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant ou l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Consulter le CENTRE ANTIPOISON local pour de plus amples renseignements.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

## PRÉCAUTIONS

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
- Enlever les vêtements et les gants contaminés tous les jours et les laver à fond avant de les réutiliser.
- Se laver soigneusement les mains, le visage et les bras après la manipulation, et avant de manger ou de fumer.
- Prendre une douche ou un bain régulièrement après une journée d'utilisation.
- Garder les personnes sans protection éloignées de la zone de traitement.
- Éviter de contaminer toute nourriture humaine et animale.
- Ne pas contaminer les étendues d'eau, y compris les eaux d'irrigation et les eaux à usage domestique.
- NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.
- Porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux

produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.

- Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre à des travailleurs d'y entrer durant les 12 heures suivant une application.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

## **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

- Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons spécifiées à la rubrique **MODE D'EMPLOI**.
- Ne pas contaminer les lacs, les cours d'eau et les étangs.
- Ne pas contaminer l'eau pendant le nettoyage de l'équipement et l'élimination des résidus.
- Ne pas pulvériser lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive hors des zones traitées.

## **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer près de toute nourriture humaine et animale, de semences ou d'engrais. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Garder dans un endroit frais et sec.

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION DU PRODUIT ET CONTENANT :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT MAJEUR, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-424-9300 (CHEMTREC).***

## MODE D'EMPLOI

### PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

- Lire toutes les directives de l'étiquette avant l'emploi. N'appliquer le produit que de la façon mentionnée sur l'étiquette.
- N'utiliser qu'aux fins et aux doses recommandées.
- Ne pas dépasser la dose.
- DEVRINOL 2-XT est à conseiller pour les sols minéraux seulement. Il est déconseillé pour les sols qui contiennent plus de 10 % de matières organiques.
- Pour éviter de nuire aux cultures non mentionnées sur l'étiquette, ne pas semer ou planter pendant les 12 mois qui suivent le dernier traitement au DEVRINOL 2-XT.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison.
- La pulvérisation d'un terrain fortement recouvert de feuilles ou de débris peut agir défavorablement sur le désherbage.
- Ne pas appliquer sur un sol gelé.
- Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX D'UTILISATION

DEVRINOL 2-XT est un herbicide sélectif qui peut être appliqué en surface ou incorporé pour utilisation sur certains types de cultures nouvellement plantées ou déjà établies. DEVRINOL 2-XT ne supprime pas les mauvaises herbes déjà établies. Avant la plantation, les mauvaises herbes et les débris de culture qui se trouvent dans le champ doivent être incorporés au sol. Calibrer avec soin l'équipement de pulvérisation avant de l'employer. Vérifier fréquemment pendant l'application que les buses fonctionnent bien et procurent une pulvérisation uniforme. Appliquer la dose recommandée de DEVRINOL 2-XT dans 200 à 900 litres d'eau par hectare, à l'aide d'un pulvérisateur à rampe à faible pression.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

#### Zones tampons:

L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation suivants NE nécessite PAS le respect d'une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal, et traitement localisé.

Il est nécessaire de respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit, entre le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, des milieux terrestres vulnérables (comme les prairies, les régions boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives) et des milieux d'eau douce vulnérables (comme les lacs, les rivières, les brouillards, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

Méthode d'application	Utilisation	Zone tampon (mètre) requise pour la protection des:		
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats terrestres
		< 1 m	> 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Mao gwa	1	0	10
	Basilic, brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, brocoli chinois, moutarde chinoise, daikon, chou chinois (pé-tsaï), ail, chou-rave, poivron, citrouille, rutabaga, courge, fraise, tabac et tomate	1	0	15
	Vigne établie, ronces, bleuetier nain, bleuetier en corymbe, asperges (semis et nouvellement plantées) et végétaux de pépinières produits en champ et en contenants	2	1	30
	Cultures d'asperges, canneberges	3	1	40
Chemigation	Canneberges	3	1	40

\* Dans le cas de l'application à l'aide d'un pulvérisateur agricole, on peut réduire les zones tampons si l'on emploie des écrans réduisant la dérive de pulvérisation. Lorsqu'on utilise une rampe d'aspersion équipée d'un écran sur toute sa longueur qui descend jusqu'à la tête des plants ou jusqu'au sol, la zone tampon peut être réduite de 70 %.

Lorsqu'on utilise une rampe à buses individuelles dotées d'écrans en forme de cônes qui se trouvent à 30 cm, tout au plus, au-dessus du sol ou de la tête des plants, la zone tampon prescrite sur l'étiquette peut être réduite de 30 %

Dans le cas de mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits incorporés au mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive).

Pour mélanger DEVRINOL 2-XT, préparer d'abord une bouillie puis l'ajouter au réservoir de pulvérisation presque rempli, tout en maintenant une agitation suffisante. Cette pratique améliore le mélange initial.

Bien rincer à l'eau propre le réservoir, la rampe et les buses avant de les employer. Pendant le remplissage et la pulvérisation, fournir une agitation suffisante par voie mécanique ou par jet.

Laisser la pompe fonctionner quelques minutes avant l'application, pour assurer une suspension et un mélange appropriés. La suspension ne doit pas être laissée dans le réservoir de pulvérisation pendant de longues périodes : préparer, mélanger et appliquer le même jour.

**REMARQUE** : Toutes les doses données sont pour une application générale (à la volée). Diminuer proportionnellement les doses pour le traitement en bande, selon la formule suivante:



$\frac{\text{Largeur de bande traitée (cm)} \times \text{Dose à la volée en L de DEVRINOL 2-XT}}{\text{Largeur des rangs (cm)} \quad \text{L par hectare}} = \text{L de DEVRINOL 2-XT par hectare pour le traitement en bande}$

## MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

### MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES PAR 18,75 L/HA DE DEVRINOL 2-XT – APPLICATION EN SURFACE

**REMARQUE :** DEVRINOL 2-XT ne supprime pas les mauvaises herbes déjà établies.

#### Graminées annuelles:

Pâturin annuel ( <i>Poa annua</i> )	Échinochloa pied-de-coq ( <i>Echinochloa crusgalli</i> )
Sétaire ( <i>Setaria</i> spp.)	Digitaire sanguine ( <i>Digitaria sanguinalis</i> )
Cenchrus ( <i>Cenchrus</i> spp.)	Folle avoine ( <i>Avena fatua</i> )

#### Annuelles à feuilles larges:

Stellaire moyenne ( <i>Stellaria media</i> )	Renouée des oiseaux ( <i>Polygonum aviculare</i> )
Mauve parviflore* ( <i>Malva parviflora</i> )	Pourpier potager ( <i>Portulaca oleracea</i> )
Laiteron potager ( <i>Sonchus oleraceus</i> )	Érodium cicutaire ( <i>Erodium cicutarium</i> )
Sénéçon ( <i>Senecio</i> spp.)	Chénopode blanc ( <i>Chenopodium album</i> )
Matricaire odorante ( <i>Matricaria matricarioides</i> )	
Amarante à racine rouge ( <i>Amaranthus retroflexus</i> )	
Laitue scariole ( <i>Lactuca scariola</i> )	

\* Issue de la graine.

### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR 4,69 à 9,38 L/HA DE DEVRINOL 2-XT - APPLICATION EN PRÉSEMI INCORPORÉ OU POST-TRANSPLANTATION EN SURFACE

**REMARQUE :** DEVRINOL 2-XT ne supprime pas les mauvaises herbes déjà établies.

#### Graminées annuelles:

Échinochloa pied-de-coq ( <i>Echinochloa crusgalli</i> )	Digitaire ( <i>Digitaria</i> spp)
Panic d'automne ( <i>Panicum dichotomiflorum</i> )	Éleusine de l'Inde ( <i>Eleusine indica</i> )

#### Annuelles à feuilles larges:

Mollugine verticillée (*Mollugo verticillata*)  
Pourpier potager (*Portulaca oleracea*)  
Chénopode blanc (*Chenopodium album*)  
Amarante (*Amaranthus* spp.)  
Petite herbe à poux\* (*Ambrosia artemisiifolia*)

\*Répression

## APPLICATIONS ET DOSES

### CULTURES FRUITIÈRES

DEVIRINOL 2-XT peut s'employer sur les cultures suivantes:

- **Fraisiers nouvellement plantés ou déjà établis**
- **Vignes, déjà établis**
- **Mûriers, framboisiers, mûriers de Boysen et mûriers de Logan nouvellement and plantés ou déjà établis**
- **Bleuets en corymbe**
- **Bleuets nains cultivés**
- **Canneberges**

Dans les cas où le traitement est recommandé pour les cultures établies, appliquer DEVIRINOL 2-XT uniquement aux plantations établies depuis au moins un an dans les champs, les vergers ou les vignobles. Dans les cas où l'emploi est recommandé pour les cultures nouvellement plantées, l'application peut se faire aussitôt après la transplantation.

Appliquer sous forme de pulvérisation dirigée et éviter le contact avec les fruits ou le feuillage. Ne pas traiter lorsque les fruits sont sur le sol pendant la période de cueillette. Ne pas faire paître les endroits traités.

Pour éviter de nuire aux cultures non mentionnées sur l'étiquette, ne pas semer ou planter pendant les 12 mois qui suivent le dernier traitement au DEVIRINOL 2-XT.

Ne pas appliquer DEVIRINOL 2-XT sur un sol gelé. Pour obtenir les meilleurs résultats, le traitement doit atteindre la zone où germent les graines des mauvaises herbes. S'il ne pleut pas dans les 7 jours qui suivent le traitement effectué au printemps ou à l'automne, ou 2 jours après le traitement effectué en été (juin, juillet et août), incorporer l'herbicide peu profondément (2,5 à 5 cm) ou bien le faire pénétrer dans le sol par irrigation (aspersion ou submersion) en apportant assez d'eau pour mouiller le sol jusqu'à 5 à 10 cm de profondeur.

**Fraisiers nouvellement plantés ou déjà établis** - Retarder le traitement au DEVIRINOL 2-XT jusqu'à ce que le nombre voulu de plantes soeurs se soient établies. Ne pas traiter entre la floraison et la cueillette. Appliquer à la surface du sol 18,75 L de DEVIRINOL 2-XT à la volée par hectare pour contrôler toutes les espèces de mauvaises herbes mentionnées plus haut (MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR 18,75 L /HA). Appliquer à l'automne jusqu'au début du printemps avant la levée des mauvaises herbes.

**Vignes déjà établis:** Appliquer à la surface du sol 18,75 L de DEVIRINOL 2-XT à la volée par hectare pour contrôler toutes les espèces de mauvaises herbes mentionnées plus haut (MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR 18,75 L /HA). Appliquer à l'automne jusqu'au début du printemps avant la levée des mauvaises herbes.

**Mélange en Réservoir avec GRAMOXONE®** : Pour usage de ce mélange en réservoir, ajouter la quantité nécessaire de DEVIRINOL 2-XT au réservoir de pulvérisation, puis la quantité nécessaire de GRAMOXONE®. Appliquer 18,75 L de DEVIRINOL 2-XT plus 5,5 L de GRAMOXONE® dans 1100 L d'eau par hectare (à la volée) en pulvérisation dirigée à la base et des vignes. Éviter tout contact avec le feuillage, les fruits, les jeunes pousses, gourmands et écorce verte.

**Mûriers, framboisiers, mûriers de Boysen et mûriers de Logan nouvellement plantés ou déjà établis** : Appliquer à la surface du sol 18,75 L de DEVIRINOL 2-XT à la volée par hectare pour contrôler toutes les espèces de mauvaises herbes mentionnées plus haut (MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR 18,75 L /HA). Appliquer à l'automne jusqu'au début du printemps

avant la levée des mauvaises herbes.

### **Framboises (Colombie-Britannique seulement) pour la suppression des mauvaises herbes annuelles :**

Mélange en cuve avec SINBAR®: Utiliser dans les sols qui contiennent 8-10% de matière organique. Appliquer un mélange de 8,33 L de DEVRINOL 2-XT et 412 à 837 g de SINBAR par hectare avant la levée des mauvaises herbes ou après le désherbage. Pour améliorer l'activité, appliquer dans un sol humide. S'il n'y a pas de pluie peu de temps après le traitement, arroser pour activer les produits chimiques. Consulter l'étiquette de SINBAR pour les autres directives et précautions à suivre.

**Bleuets en corymbe: graminées annuelles et certaines mauvaises herbes à feuilles larges.** Appliquer 18,75 L de DEVRINOL 2-XT par hectare, en bandes, une fois par saison, entre l'automne et le début du printemps, avant la levée des mauvaises herbes. Ne pas appliquer sur un sol gelé. Ne pas traiter moins de 70 jours avant la récolte.

**Bleuets nains cultivés: graminées d'annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges en germination.** Appliquer 18,75 L de DEVRINOL 2-XT par hectare, à la fin de l'automne ou au début du printemps, quand les bleuets sont en état de dormance. Ne faire qu'un seul traitement par saison. **Ne pas traiter moins de 70 jours avant la récolte.**

**Canneberges :** Pour supprimer **graminées nuisibles (y compris le léersie faux-riz)**, appliquer 18,75- 27,92 L de Devrinol 2-XT par hectare. Ne faire qu'un traitement à la volée par année. Appliquer à la fin de l'hiver (Colombie-Britannique seulement) ou au printemps - il est défendu de traiter en automne. S'il ne pleut pas après le traitement, irrigué avec suffisamment d'eau pour mouiller le sol à une profondeur maximale de 10 cm.

On peut appliquer Devrinol 2-XT sur les cultures de canneberge par chimigation. Pour ce faire, lire la section ci-dessous.

### **Directives pour la chimigation**

NE PAS appliquer le Devrinol 2-XT par chimigation sur les autres cultures mentionnées dans cette étiquette. On peut appliquer le Devrinol 2-XT au moyen d'un système d'aspersion en hauteur fixe en couverture intégrale qui appliquera l'eau uniformément et à l'intérieur des limites d'un périmètre fermé de digues. Ne pas appliquer ce produit à travers tout type de système d'irrigation. Les systèmes d'aspersion qui fournissent un faible coefficient d'uniformité, comme les unités à poussée hydraulique, ne sont pas recommandés. Une distribution non uniforme de l'eau traitée peut réduire l'efficacité ou laisser des résidus de pesticide illégaux sur la culture.

Un réglage approprié du système de chimigation est essentiel pour obtenir le taux voulu par hectare de façon uniforme et pour minimiser le temps de lessivage. En cas de questions au sujet du réglage, contacter le fabricant de l'équipement ou un autre expert.

### **Exigences sur le plan de l'équipement**

- Le système doit comporter une coupure anti-retour, ou un antirefouleur approuvé, ou un clapet de retenue fonctionnel approuvé, un brise-vide (y compris un hublot d'inspection), et un drain à faible pression situé convenablement sur le tuyau d'irrigation pour prévenir toute contamination d'une source d'eau par refoulement, à moins que

l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.

- Le tuyau d'injection de pesticide doit comporter un clapet de retenue à fermeture rapide, automatique et fonctionnel pour bloquer le débit de fluide vers la pompe d'injection. Un système de confinement secondaire autour de l'orifice d'injection doit être en place.
- Le tuyau d'injection de pesticide doit aussi comporter un clapet fonctionnel, normalement fermé, situé à l'entrée du système d'injection pour empêcher l'aspiration du fluide du réservoir d'approvisionnement lorsque le système d'irrigation est fermé automatiquement ou manuellement.
- Le système doit comporter des commandes d'interverrouillage fonctionnelles pour fermer automatiquement l'injection de pesticide lorsque la pression d'eau tombe ou que le débit d'eau s'arrête. Sinon, en l'absence d'un tel système automatique, la procédure d'injection doit être continuellement surveillée par un préposé qui est en mesure de fermer manuellement l'injection de pesticide si ces circonstances surviennent.
- Les systèmes doivent comporter un doseur, comme une pompe à mouvement alternatif rectiligne (ou un débitmètre sur inducteur), bien conçu et compatible avec les pesticides et pouvant être muni d'un système d'interverrouillage.
- Le réservoir qui contient le mélange herbicide doit être exempt de rouille, de fertilisant, de sédiments et de toute matières étrangères, et être muni d'un tamis en ligne situé entre le réservoir et le point d'injection.
- Pour assurer un mélange uniforme de l'herbicide dans la conduite d'eau, injecter le mélange au centre du diamètre du tuyau ou au-delà d'un coude ou d'un té dans la conduite d'irrigation pour que la turbulence créée au niveau de ces points aide au mélange. Le point d'injection doit être situé après tous les dispositifs de prévention de refoulement de la conduite d'eau, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.

### **Précautions**

- NE PAS raccorder un système d'irrigation utilisé pour l'application de pesticide à un système d'eau publique à moins que les dispositifs de sécurité requis pour les systèmes d'eau publique ne soient en place. Des règlements locaux spécifiques peuvent s'appliquer et doivent être respectés.
- Une personne qui connaît bien le système de chimigation et qui est responsable de son opération, ou qui est sous la supervision de la personne responsable, doit faire fonctionner le système et le fermer pour faire les ajustements nécessaires, le cas échéant.
- NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent cause une distribution non uniforme.
- NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification moyenne prescrite de l'ASAE S572,1 (American Society of Agricultural Engineers). Effectuer les applications SANS utiliser de canon surelevé. NE PAS laisser la répartition de la pulvérisation dépasser la zone des planches de culture.
- Reportez-vous à l'étiquette du produit Devrinol 2-XT principale pour plus de détails et des instructions supplémentaires.

## **LÉGUMES et GRANDES CULTURES**

### **BASILIC**

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées, appliquer DEVRINOL 2-XT à raison de 4,58 à 9,17 L à l'hectare dans 200 à 900 litres d'eau à l'hectare. Faire une seule application par année, en pulvérisation terrestre, par incorporation en présemis. Les restrictions habituelles quant à la rotation des cultures s'appliquent.

Pour éviter d'endommager les cultures non spécifiées sur l'étiquette intégrale du produit, ne pas semer ces cultures moins de 12 mois après la dernière application de DEVRINOL 2-XT.

**MISE EN GARDE :** L'emploi des fortes doses recommandées de Devrinol 2-XT pourrait causer un arrêt ou un retard de croissance temporaire, mais les cultures s'en remettront et le rendement n'en sera pas affecté.

## **ASPERGES, TOMATES ET TABAC**

Pour ne pas causer de dégâts aux cultures qui ne figurent pas sur l'étiquette, ne pas les semer ou planter moins de 12 mois après le dernier traitement par DEVRINOL 2-XT.

### **Asperges (semis ou nouvellement plantées)**

Appliquer à la surface du sol, avant la levée de la culture et des mauvaises herbes, 9,38 à 18,75 L de DEVRINOL 2-XT par hectare (à la volée). Se référer au paragraphe MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES pour la liste des mauvaises herbes supprimées, et utiliser la dose appropriée. N'effectuer qu'une seule application par saison. Adopter la dose faible dans les sols légers (à texture grossière - sableux et loam sableux). Pour obtenir les meilleurs résultats, irriguer, s'il ne pleut pas dans les 2 jours qui suivent l'application.

### **Asperges (établies)**

**Mélange en cuve avec PRINCEP NINE-T (simazine).** Appliquer un mélange en cuve composé de 18,75 à 27,92 L de DEVRINOL 2-XT et de 1,5 à 2,75 kg de PRINCEP NINE-T dans 150 à 300 L d'eau par hectare. Appliquer sur les lits établis, avant la levée, avec un pulvérisateur pour cultures de plein champ. Ne faire qu'un seul traitement par saison. Ne pas traiter moins de 6 jours avant la récolte.

### **Tomates (semis direct et transplantation)**

Appliquer et incorporer avant le semis ou la plantation 4,69 à 9,38 L de DEVRINOL 2-XT par hectare (à la volée). Adopter la dose faible dans les sols légers (à texture grossière - sableux et loam sableux). Pour les semis à plat ou en plate-bandes soulevées, appliquer l'herbicide avant la plantation, à un sol assez sec pour permettre une incorporation parfaite, à une profondeur de 2,5 à 5 cm. Incorporer le jour même de l'application, à l'aide d'équipements qui assurent une incorporation de l'herbicide uniforme à la profondeur voulue.

Si les espèces à feuilles larges non mentionnées sur l'étiquette posent un problème pendant la saison de végétation, faire par la suite un traitement à l'aide d'un herbicide homologué pour ces espèces de mauvaises herbes à feuilles larges.

**Tabac (transplanté)** Appliquer à la surface du sol 4,69 à 9,38 L de DEVRINOL 2-XT par hectare (à la volée). Adopter la dose faible dans les sols légers (à texture grossière - sable et loam sableux). Aussitôt après la transplantation, appliquer le DEVRINOL 2-XT en une bande de 25 à 30 cm directement au-dessus de la tête des plants pour que l'herbicide atteigne la surface du sol (voir la formule pour le traitement en bande). Pour obtenir les meilleurs résultats, incorporer à faible profondeur, ou irriguer s'il ne pleut pas dans les 2 jours qui suivent l'application

**Pratiques après la récolte:** Après la récolte ou avant de semer ou de planter les cultures subséquentes, on doit travailler le sol profondément à l'aide d'une charrue à versoir ou à disques. Dans le cas des applications en bande, travailler le sol à angle droit des rangs.

**Restrictions touchant les cultures de rotation :** Lorsqu'on emploie DEVRINOL 2-XT en bande sur le tabac après transplantation, on peut semer des céréales en rotation à l'automne pour empêcher l'érosion du sol. Ces céréales peuvent être rabougries, mais sans toutefois subir d'autres effets défavorables.

**Mélange avec AMBUSH® 500EC dans le réservoir:** Si le temps d'application de l'herbicide DEVRINOL 2-XT coïncide avec celui de l'insecticide AMBUSH 500EC, on peut effectuer un mélange dans le réservoir. Suivre les instructions sur les étiquettes de DEVRINOL 2-XT et d'AMBUSH 500EC pour connaître le temps propice au traitement, le dosage et les précautions à suivre.

**Dans tous les autres emplois de DEVRINOL 2-XT mentionnés par l'étiquette, et pour ne pas nuire aux cultures non précisées sur l'étiquette, ne pas semer ou planter pendant les 12 mois qui suivent le dernier traitement au DEVRINOL 2-XT.**

### **CHOU, BROCOLI, CHOU-FLEUR ET CHOUX DE BRUXELLES (SEMÉS EN PLEINE TERRE OU REPIQUÉS) (CHOUX DE BRUXELLES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT)**

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées, appliquer DEVRINOL 2-XT à raison de 4,69 à 9,38 L/ha, en prélevée ou par incorporation en présemis. Utiliser la dose la plus faible sur les sols légers (sols sableux à texture grossière et loam sableux). Ne faire qu'une seule application par saison, en pulvérisation terrestre seulement. Respecter un délai de 60 jours avant la récolte. Les restrictions habituelles quant à la rotation des cultures s'appliquent.

**MISE EN GARDE :** L'emploi des fortes doses recommandées de Devrinol 2-XT pourrait causer un arrêt ou un retard de croissance temporaire, mais les cultures s'en remettront et le rendement n'en sera pas affecté.

### **RUTABAGAS**

Appliquer Devrinol 2-XT à raison de 4,58 - 9,17 L/ha dans 200-900 L d'eau/ha par incorporation en présemis; pour une application générale. Traiter une seule fois par saison. Cette dose n'est peut-être pas suffisante pour détruire la bourse à pasteur et la renouée persicaire. Ne pas traiter moins de 60 jours avant la récolte.

### **AVIS À L'ACHETEUR/UTILISATEUR LIRE LES DIRECTIVES CI-DESSOUS AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL QUI SUIT:**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages décrits ci-dessous n'a pas été élaboré par United Phosphorus, Inc.; il a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs. United Phosphorus, Inc. ne fait aucune représentation ni n'offre aucune garantie de rendement (efficacité) ni de tolérance des cultures (phytotoxicité) quant à l'emploi de ce produit dans les cultures figurant.

Conséquemment, l'acheteur et l'utilisateur assument tous risques ou dommages et dégagent United Phosphorus, Inc. de toute responsabilité quant aux risques ou dommages relatifs à

l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lors de son emploi dans les cultures figurant.

#### **MODE D'EMPLOI**

**CHOUX – semis de brocoli chinois, moutarde chinoise, daikon (radis du Japon); pé-tsai, semé ou repiqué; chou-rave repiqué.** Appliquer de 4,69 à 9,38 L/ha de DEVRINOL 2-XT dans une quantité d'eau suffisante. Appliquer en présemis ou en prélevée; ne faire qu'une seule application par saison. Ne pas semer de cultures alternes non spécifiées sur l'étiquette moins de 12 mois après la dernière application.

**COURGE MAO GWA (PLANTS REPIQUÉS SEULEMENT) :** Pour l'emploi dans l'Est du Canada seulement.

Pour supprimer les mauvaises herbes homologuées, appliquer DEVRINOL 2-XT à raison de 6,25 L/ha, par incorporation en présemis. Un arrêt de croissance temporaire pourrait survenir, mais le rendement n'en sera pas affecté. Pour fournir un désherbage adéquat, DEVRINOL 2-XT exige une pluie ou une irrigation fournissant assez d'eau pour mouiller le sol jusqu'à une profondeur de 5 à 10 cm peu de temps après l'application. Quand il n'y a pas de possibilité d'irrigation, il faut régler le moment du traitement pour tirer profit de la pluie.

#### **AIL**

Appliquer DEVRINOL 2-XT à raison de 4,67 à 9,38 L/ha dans 200 à 900 litres d'eau à l'hectare, en prélevée. Ne faire qu'une seule application par saison, en pulvérisation terrestre seulement.

#### **POIVRONS**

Appliquer DEVRINOL 2-XT à raison de 4,67 à 9,38 L/ha par incorporation en présemis. Ne faire qu'une seule application par saison.

#### **CULTURES DE CITROUILLES ET COURGES À SOL OUVERT**

Contre les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette, appliquer DEVRINOL 2-XT à raison de 4,67 à 9,38 L/ha dans 200- 900 d'eau/ha comme traitement du sol avant la levée. Ne faire qu'un traitement par saison. Adopter la dose faible dans les sols légers (à texture grossière – sableux et loam sableux). Cette dose sera peut-être inefficace contre la bourse-à-pasteur et la renouée persicaire. Pour que le traitement avec DEVRINOL 2-XT soit efficace, il faut une quantité suffisante d'eau de pluie ou d'irrigation pour mouiller le sol à une profondeur de 5 à 10 cm après l'application. S'il n'y a pas d'irrigation, prévoir le traitement lorsqu'on prévoit de la pluie.

#### **FRAISES – nouvellement repiquées (Colombie-Britannique seulement)**

Appliquer DEVRINOL 2-XT à raison de 6,25 à 8,33 L/ha en mélange avec 0,6 à 0,83 kg/ha de Princep® Nine-T. Appliquer entre 1 et 2 semaines après le repiquage, avant la levée des mauvaises herbes. Ne faire qu'une seule application par année, en pulvérisation terrestre seulement.

#### **SUJETS DE PÉPINIÈRE ET PLANTES CULTIVÉES EN CONTENANT**

N'appliquer que sur des plantes repiquées ou établies; NE PAS appliquer peu après un semis en pleine terre.

Pour supprimer les graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles énumérées sur l'étiquette du produit (MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES PAR 18,75 L/ha) dans les sujets de pépinière cultivés en pleine terre, les plantes ornementales cultivées en contenants et les

plantes couvre-sol énumérés ci-dessous, utiliser la dose d'emploi normale:

Appliquer 18,75 L de l'herbicide DEVRINOL 2-XT à l'hectare (traitement généralisé) dans 470 litres d'eau (188 mL pour 10 litres d'eau par 100 m<sup>2</sup>), tard à l'automne ou au début du printemps.

Arbres à feuilles caduques et conifères: frêne, bouleau, noyer noir, cyprès, cornouiller, Douglas taxifolié, sapin, pruche, mélèze du Japon et chêne palustre.

Arbustes à feuilles caduques ou persistantes : aucuba, azalée, prèle des champs, camélia, cotonéastre, largerstroemia, cornouiller, forsythia, dièreville chèvrefeuille (Lonicera), leucothoe, nandine, photinia, viorne.

Fruits et noix : aveline, raisins et noix.

Plantes couvre-sol : bugle rampante, lierre, millepertuis, lantana, liriopie, pachysandre, orpin et pervenche.

Fleurs : aster, dahlia, marguerite, géranium, narcisse, pétunia, hosta.

**Plantes ornementales cultivées en contenants: abélia, agérate, azalée, prèle des champs, bougainvillée, camélia, cèdre, cotonéastre, largerstroemia, cyprès, cornouiller, Douglas taxifolié, eucalyptus, sapin, forsythia, gardénia, géranium, bruyère, hibiscus, leucothoe, liriopie, nandine, pachysandre, photinia, raphoiolépis, orpin, jasmin étoilé, pervenche.**

## ***PLANTES ORNEMENTALES ET DE PEUPEMENT FORESTIER***

DEVRINOL 2-XT ne supprime pas les mauvaises herbes déjà établies. L'appliquer au sol fraîchement sarclé avant la germination des mauvaises herbes, ou bien pendant les mois d'automne et d'hiver.

DEVRINOL 2-XT peut s'appliquer aux sujets nouvellement plantés dans des contenants, une fois que le sol s'est tassé par suite du premier arrosage, aux sujets de pépinière cultivés en pleine terre ainsi qu'aux plants déjà établis.

Pour assurer les meilleurs résultats, DEVRINOL 2-XT exige une incorporation mécanique (par exemple à la bêcheuse rotative), une irrigation suffisante ou bien une humidité naturelle suffisante (pluie ou neige). Le traitement doit atteindre la zone où germent les graines de mauvaises herbes. S'il ne pleut pas dans les 7 jours qui suivent le traitement effectué au printemps ou à l'automne, ou 2 jours après le traitement effectué en été (juin, juillet et août), incorporer l'herbicide peu profondément (2,5 à 5 cm) ou bien le faire pénétrer dans le sol par irrigation (aspersion ou submersion) en apportant assez d'eau pour mouiller le sol jusqu'à 5 à 10 cm de profondeur.

## **SUJETS DE PÉPINIÈRE - EN PLEIN CHAMP (ORNEMENTAL ET FORESTIER)**

Consulter la liste des espèces sur lesquelles on peut utiliser DEVRINOL 2-XT. Appliquer DEVRINOL 2-XT à la volée sur les jeunes sujets de pépinière ou bien l'appliquer en pulvérisation dirigée sur les sujets plus gros, soit en bande ou à la volée. Le traitement peut se faire à tout moment de l'année sur le sol sans mauvaise herbe. Toutefois, parce que le DEVRINOL 2-XT nécessite suffisamment de pluie ou d'irrigation pour mouiller le sol jusqu'à 5 à



10 cm de profondeur peu après l'application pour donner un bon désherbage, il faut décider du moment du traitement pour tirer profit de la pluie quand il n'y a pas d'irrigation. Les applications à l'automne et à l'hiver donnent un excellent désherbage pour le printemps et l'été suivants.

Lorsqu'on incorpore parfaitement DEVRINOL 2-XT au sol jusqu'à 2,5 à 5 cm de profondeur, on obtient un excellent désherbage tout en ayant besoin de moins de pluie. Une seule application de DEVRINOL 2-XT devrait assurer un désherbage suffisant pour une saison de végétation dans les régions tempérées.

### **PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES DANS DES CONTENANTS**

Consulter la liste des espèces sur lesquelles on peut utiliser DEVRINOL 2-XT. Appliquer DEVRINOL 2-XT à la volée au-dessus des contenants.

Une irrigation normale ou une pluie normale (en cas d'application d'automne ou d'hiver dans les régions froides) devrait apporter assez d'eau pour donner un désherbage satisfaisant.

DEVRINOL 2-XT est recommandé pour divers mélanges de terre destinés à l'empotage dans des contenants. Cela comprend notamment les mélanges qui renferment 30 % de sol et/ou de sable, ainsi que les mélanges ne qui ne renferment pas de sol (exemples : perlite, tourbe, écorce, sciure et sable).

### **PLANTES DE REVÊTEMENT DU SOL**

Appliquer DEVRINOL 2-XT à la volée sur les plantes de revêtement du sol. Irriguer immédiatement avec suffisamment d'eau pour mouiller le sol jusqu'à une profondeur de 5 à 10 cm, ou appliquer à un moment où l'on prévoit une précipitation. Employer un pulvérisateur à rampe pour les grandes superficies.

### **PLANTES ORNEMENTALES ET SUJETS DE PÉPINIÈRE**

#### **Arbres à feuilles caduques et à feuilles persistantes :**

Acer	Laburnum	Pinus	Populus
Crataegus	Malus	Pittosporum	Prunus
Gleditsia	Picea	Podocarpus	Pyrus

#### **Arbustes à feuilles caduques et à feuilles persistantes :**

Asparagus (Sprengeri)	Hypericum	Pittosporum	Rhododendron
Buxus	Ilex	Podocarpus	Rosa
Euonymus	Juniperus	Pyracantha	Taxus
Hibiscus	Ligustrum		

#### **Plantes de revêtement du sol :**

Gazania

#### **Sujets cultivés en contenants :**

Agapanthus	Hedera	Pinus	Rhododendron
Asparagus	Ilex	Podocarpus	Rosa
Buxus	Juniperus	Pyracantha	Thuja
Euonymus	Ligustrum		

### **DOSES À APPLIQUER**

Pour supprimer les graminées et les annuelles à feuilles larges mentionnées plus haut (MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR 18,75 L/HA) dans les plantes ornementales, les sujets de pépinière, les plantes cultivées dans des contenants et les plantes de revêtement du sol mentionnés ci-dessus, utiliser les doses suivantes :

**Sujets repiqués :** Appliquer 18,75 L de DEVRINOL 2-XT par hectare (à la volée) dans 470 litres d'eau (188 mL pour 10 L d'eau pour 100 m<sup>2</sup>), le plus tôt possible après le repiquage.

**Sujets établis :** Appliquer 18,75 L de DEVRINOL 2-XT par hectare (à la volée) dans 470 litres d'eau (188 mL pour 10 L d'eau pour 100 m<sup>2</sup>), à la fin de l'automne ou au début du printemps. DEVRINOL 2-XT peut s'employer seul ou bien en mélange dans le réservoir avec Princep Nine-T à raison de 1,22 kg par hectare à la volée, pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges qui ne sont pas mentionnées sur l'étiquette.

### **Recommandations sur la gestion de la résistance**

Gestion de la résistance à l'herbicide DEVRINOL 2-XT, herbicide du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à DEVRINOL 2-XT et à d'autres herbicides du groupe 15. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

#### **Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :**

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide DEVRINOL 2-XT ou les herbicides du même groupe 15 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de la compagnie au 1-800-438-6071 ou à [www.upi-usa.com](http://www.upi-usa.com).

DEVRINOL est une marque déposée d'United Phosphorus, Inc.

GRAMOXONE, PRINCEP et NINE-T sont marques déposés d'une compagnie du groupe Syngenta.  
AMBUSH est une marque déposée de AMVAC Chemical Corporation.  
SINBAR est une marque déposée de Tessenderlo Kerley, Inc